

Motion populaire : Plus de protection pour les apprenti.e.s

De nombreuses personnes en apprentissage subissent du stress et des situations de harcèlement. Les visites actuelles pour contrôler que les droits des apprenti.e.s sont respectés par les entreprises formatrices ne sont pas suffisantes et reposent en grande partie sur la dénonciation des problèmes par l'apprenti.e.

Nous citoyennes et citoyens soussigné.e.s, demandons au Grand Conseil d'enjoindre le Conseil d'Etat de mettre en place des contrôles réguliers et non annoncés des lieux d'apprentissage ainsi que de permettre aux syndicats d'effectuer des visites dans les entreprises formatrices et dans les écoles afin de faire respecter et connaître les droits des apprenti.e.s. Nous demandons également que des mesures contraignantes soient prises en cas de non-respect des droits des apprenti.e.s dans le but de responsabiliser les entreprises.

Demande d'urgence : OUI

Première signataire : Léa Aligizakis, Fontaine-André 7, 2000 Neuchâtel

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (Du 17 octobre 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

Commune de _____

Feuille N° _____

N	NOM (en majuscules)	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE (jj/mm/aa)	ADRESSE (rue + numéro)	SIGNATURE	
1						
2						
3						
4						
5						

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal

(signature du président ou d'un membre du Conseil)

La présente feuille, même partiellement remplie, est à renvoyer le plus rapidement possible, au plus tard jusqu'au 1er mars, à : Léa Aligizakis, Fontaine-André 7, 2000 Neuchâtel.

Seules les personnes possédant le droit de vote dans le canton de Neuchâtel peuvent signer.